



Organe subsidiaire de mise en œuvre

Cinquante-huitième session

Bonn, 5-15 juin 2023

Point 23 de l'ordre du jour

Clôture et rapport de la session

**Projet de rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre
sur sa cinquante-huitième session**

Rapporteuse : Aysin Turpanci (Türkiye)

TABLE DES MATIÈRES

(À compléter)

I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a tenu sa cinquante-huitième session du 5 au 15 juin 2023 au Centre de conférence international de Bonn (Allemagne).
2. Le Président du SBI, Nabeel Munir (Pakistan), a ouvert la session le lundi 5 juin et a souhaité la bienvenue à toutes les Parties et à tous les observateurs. Il a également souhaité la bienvenue à Aysin Turpanci (Türkiye), en sa qualité de rapporteuse.

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

3. À sa 1^{re} séance, le 5 juin, le SBI a examiné la note du Secrétaire exécutif contenant l'ordre du jour provisoire annoté¹ et l'ordre du jour provisoire supplémentaire annoté². Conformément à l'article 12 du projet de règlement intérieur appliqué, l'ordre du jour provisoire supplémentaire a été publié comme suite à la demande présentée par Cuba, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, visant à inscrire à l'ordre du jour le point intitulé « Plans nationaux d'adaptation »³.

4. Comme suite aux consultations sur l'ordre du jour provisoire supplémentaire tenues avec les Parties avant l'ouverture de la session et pendant la session, le Président a proposé, à la 3^e séance, le 14 juin, que le SBI adopte l'ordre du jour provisoire supplémentaire, à l'exception du point 21, étant entendu que les discussions tenues lors des consultations

¹ FCCC/SBI/2023/1.

² FCCC/SBI/2023/1/Add.1.

³ Inscrit en tant que point 22 de l'ordre du jour provisoire supplémentaire.



informelles sur le Programme de travail de Charm el-Cheikh sur le relèvement du niveau d'ambition en matière d'atténuation et l'application des mesures correspondantes à la présente session seront consignées dans une note informelle que le Président du SBI et le Président de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique publieront conjointement sous leur propre autorité, et que l'intitulé du point 8 sera modifié oralement pour devenir « Programme de travail sur la transition juste visé aux paragraphes pertinents de la décision 1/CMA.4 ».

5. Sur proposition du Président, le SBI a adopté l'ordre du jour suivant⁴ :
 1. Ouverture de la session.
 2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour ;
 - b) Organisation des travaux de la session ;
 - c) Élection des membres du Bureau autres que le Président ;
 - d) Échange de vues axé sur la facilitation dans le cadre du processus de consultation et d'analyse au niveau international ;
 - e) Activités prescrites.
 3. Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention :
 - a) État de la situation concernant la soumission et l'examen des communications nationales et des rapports biennaux des Parties visées à l'annexe I de la Convention ;
 - b) Compilation-synthèse des rapports biennaux des Parties visées à l'annexe I de la Convention ;
 - c) Rapports sur les données présentées dans les inventaires nationaux de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention.
 4. Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention :
 - a) Informations contenues dans les communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention ;
 - b) Apport d'un appui financier et technique ;
 - c) Rapports de synthèse sur l'analyse technique des rapports biennaux actualisés des Parties non visées à l'annexe I de la Convention.
 5. Communication d'informations et examen en application de l'article 13 de l'Accord de Paris : apport d'un appui financier et technique aux pays en développement parties pour la notification et le renforcement des capacités.
 6. Examen de la situation du Fonds d'affectation spéciale du mécanisme pour un développement propre.
 7. Questions relatives au bilan mondial au titre de l'Accord de Paris*.
 8. Programme de travail sur la transition juste visé aux paragraphes pertinents de la décision 1/CMA.4*.
 9. Questions relatives au forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre, qui contribue à l'application de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris*.
 10. Initiative commune de Charm el-Cheikh sur la mise en œuvre d'une action climatique pour l'agriculture et la sécurité alimentaire*.

⁴ Les points de l'ordre du jour qui sont communs aux cinquante-huitième sessions des organes subsidiaires sont signalés par un astérisque.

11. Programme de travail Glasgow-Charm el-Cheikh sur l'objectif mondial en matière d'adaptation visé dans la décision 7/CMA.3*.
12. Examen des progrès accomplis par le Comité de l'adaptation, de son efficacité et de son fonctionnement*.
13. Questions relatives aux pays les moins avancés.
14. Questions relatives au Réseau de Santiago établi au titre du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques*.
15. Mise au point et transfert de technologies et mise en place du Mécanisme technologique : Relations entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier de la Convention.
16. Questions relatives au Fonds pour l'adaptation.
17. Deuxième examen des fonctions du Comité permanent du financement.
18. Questions relatives au renforcement des capacités.
19. Dispositions à prendre en vue des réunions intergouvernementales.
20. Questions administratives, financières et institutionnelles :
 - a) Questions budgétaires ;
 - b) Examen continu des fonctions et des activités du secrétariat ;
 - c) Application de l'Accord de siège ;
 - d) Rapport annuel du secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.
21. Plans nationaux d'action.
22. Questions diverses.
23. Clôture et rapport de la session.

III. Rapports sur les points 2 b) à 22 de l'ordre du jour

(À compléter)

IV. Clôture et rapport de la session

(Point 23 de l'ordre du jour)

6. À sa 4^e séance, le 15 juin, le SBI a examiné et adopté le projet de rapport de la session et a autorisé la Rapporteuse à achever le rapport, avec le concours du secrétariat et sous la conduite du Président, et à le faire distribuer à l'ensemble des Parties.